

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## 09 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le 09 février à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni dans un premier temps au 06 rue de Bapaume pour la visite des travaux effectués à l'appartement au-dessus de la boulangerie, puis à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard DE REU, Maire de la commune, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 31 janvier 2017 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Bernard DE REU, Bernard DENNE, Alain CHAUSSOY, Pascale TARD, Christine CAMPAGNE, Patricia COPIN, Freddy LEFEBVRE, Lucie LETURGEZ, Philippe LOURDEL et Julien MAHIEU, conseillers municipaux.

Etaient excusés : Madame Elisabeth CAPRON et Madame Alexandra HERMANT

Madame HERMANT Alexandra et Madame Elisabeth CAPRON dans l'impossibilité d'assister à la réunion de Conseil Municipal donnent en vertu du C.G.C.T, pouvoir à Madame Patricia COPIN pour voter en leurs noms et places aux différents points inscrits à l'ordre du jour de ladite séance, un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Monsieur CHAUSSOY Alain est élu secrétaire de séance.

### **I. Approbation du Procès-Verbal de la Réunion du 08 décembre 2016,**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion.  
Le conseil approuve à l'unanimité ce compte rendu.

### **II. Secrétariat de mairie et création de poste pour Mr BOGACZYK Arnaud**

1 / La séance ouverte, Monsieur le Maire présente à l'assemblée une proposition de changement des horaires de la mairie.

Après observation faite, il s'avère que la fréquentation est faible le samedi matin. Par contre, la demande s'oriente plutôt pour une ouverture plus tardive le soir. Monsieur le maire propose aussi d'ouvrir également le mercredi après-midi pour les parents ne travaillant pas ce jour.

La proposition de Monsieur le Maire est la suivante :

- Le lundi de 13h30 à 17h00,
- le mardi de 13h30 à 18h15,
- le mercredi de 13h30 à 17h00
- le jeudi de 13h30 à 17h00
- le vendredi de 13h30 à 18h15

Madame Patricia COPIN s'interroge pour les personnes qui travaillent et qui ne peuvent venir pendant les horaires définies.

Monsieur le maire propose de recevoir lui-même le samedi matin sur rendez-vous. En cas d'absence du maire, un adjoint recevra à sa place.

Les rendez-vous seront à prendre auprès de la mairie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**2 /** Monsieur le maire explique aux élus présents la situation de carrière de Monsieur BOGACYZK Arnaud. En effet, l'agent arrive à la fin de son échelon d'agent d'animation et ne peut plus évoluer. Il propose de créer un poste d'agent d'animation principal 2<sup>ième</sup> classe afin de remédier au blocage d'avancement de carrière.

Après discussion, les conseillers autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à supprimer l'ancien poste d'adjoint d'animation pour ne pas avoir de poste vacant et de créer le poste d'agent d'animation principal 2<sup>ième</sup> classe.

### **III. Travaux rue de Paris et emprunt à contracter**

**1 /** Monsieur le maire donne le compte rendu de la réunion de travaux du mardi matin et détaille les travaux effectués dans la rue de Paris. Un lampadaire est ajouté à la boulangerie.

Monsieur DENNE précise que la lampe n'est pas assez puissante. Monsieur le maire va prendre contact avec l'entreprise pour y remédier.

Monsieur CHAUSSOY ajoute qu'un devis est demandé pour la pose de plots routiers réfléchissants autour du rond-point.

**2 /** Un emprunt d'un montant de 120 000 euros doit être contracté afin de pouvoir payer les travaux de la rue de Paris. Des demandes de proposition ont été faites auprès des services de la poste et de la caisse d'épargne.

La meilleure offre obtenue est celle de la caisse d'épargne avec un taux d'intérêt de 1.40% sur une période de 15 ans.

Après discussion les conseillers adoptent l'offre de la caisse d'épargne.

### **IV. Aménagement de la place et arrêt du bus scolaire**

**1 /** L'aménagement de la place est expliqué à tous. Un parking va bientôt voir le jour avec le traçage des lignes et la pose du mobilier urbain.

**2 /** L'arrêt de bus de la gare n'a toujours pas été bougé, car il faut d'abord faire le traçage des lignes et la pose des panneaux. Monsieur DENNE propose de demander à l'entreprise qui s'occupe de la rue de Paris de faire ce traçage.

Monsieur le maire va relancer rapidement l'entreprise qui s'en occupe.

### **V. Sécurité routière (Travaux du Département)**

Un comptage des véhicules entrant et sortant de la commune a été fait pendant la période du 18 janvier 2017 au 24 janvier 2017.

Monsieur le Maire signale qu'il y a beaucoup de petits dépassements de vitesse. (Vitesse entre 50 et 70 km/h) et que beaucoup de véhicules entrent et sortent de la commune.

Une réunion avec le service du département sera programmée pour une explication détaillée de ce comptage et d'envisager les possibilités d'amélioration de la sécurité routière du village..

## **VI. Délibération cimetière pour les tarifs et modification du règlement**

Monsieur le Maire propose de modifier le règlement.

**Prix** : Concession simple au prix de 500 euros au lieu de 450 euros

Concession double au prix de 700 euros au lieu de 600 euros

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Mesure** : Il propose de revoir la grandeur des emplacements et de fixer ceux-ci à 1.20m sur 2.50m pour les concessions simples et de mettre 2m sur 2.5m sur les concessions doubles.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité. L'article 3 du règlement sera donc modifié.

De plus, il propose aussi de modifier l'article 5 « Entretien » du règlement du cimetière En effet, beaucoup d'emplacements sont achetés mais pas construits.

Monsieur le Maire propose de modifier l'article comme suit, « Le titulaire ou ses ayants droits s'engage à **réaliser la construction du caveau dans les trois ans**, par la suite, le concessionnaire (ou ses héritiers) est (sont) tenu(s) d'assurer un **entretien normal** de la concession. Un « entretien normal » consiste à nettoyer régulièrement la sépulture pour que son aspect ne porte pas atteinte à la sécurité et à la décence du cimetière.

Il convient également de veiller à ce qu'elle ne soit pas dangereuse : monument affaissé, stèle descellée, entourage métallique coupant, semelles risquant de blesser toute personne.

Le concessionnaire est responsable des dommages causés par sa sépulture aux tombes voisines et aux visiteurs.

Le conseil vote à l'unanimité pour ce changement de règlement.

## **VII. Travaux mairie : salle des mariages et des bureaux**

1 / Monsieur le maire informe que les travaux de la salle des mariages se terminent. L'électricité faite par l'entreprise CAILLE touche bientôt à sa fin.

La pose du carrelage a été effectuée par l'entreprise DUBOIS d'Ablainzevelle.

Monsieur Jean-Jacques LAMOTTE à commencer à faire les enduits et la première couche de peinture avant la pose du revêtement de mur sera appliquée.

Monsieur le Maire fait passer les plans de la future salle des mariages effectués par la société de décoration.

Le prochain mariage à Achiet le Grand aura lieu le samedi 25 février 2017.

2 / Monsieur le Maire informe que les bureaux vont être redistribués.

En effet, le bureau de Monsieur le Maire et des adjoints se situera désormais à l'étage, à côté de la salle du conseil.

Dans l'ancien bureau du maire, le bureau de la secrétaire de mairie Madame HENNUYER Aurore et le bureau actuel de la secrétaire de mairie sera attribué à Monsieur VANDEVIVERE Didier pour la gestion du matériel et de la maintenance des équipements.

3 / Monsieur Carpentier a proposé un nouveau projet pour la mise aux normes des toilettes de l'école avec la création d'une toilette pour les enseignants.

Monsieur le Maire présente les plans au conseil municipal.

La directrice de l'école sera consultée sur cet aménagement.

Après discussion les membres du conseil adoptent toutes ces modifications.

## **VIII. Projet UNEAL**

Monsieur le maire informe qu'un investisseur belge serait intéressé pour la reprise du silo du milieu. Son projet consistera à faire une MARPA au rez-de-chaussée, et des appartements ou bureaux à l'étage. L'Établissement Public Foncier rachèterait pour l'euro symbolique le point vert et le silo pour les démolir et céder les terrains libre à la commune. La commune ne supporterait que les frais administratifs.

Dans tous le cas l'EPF ne s'engagerait que si le projet est viable.

Le conseil municipal reste prudent sur cet investisseur.

## **IX. Fête du village et commémoration du centenaire 14-18 (le 18 mars 2017)**

1 / Monsieur le maire donne la parole à Pascale TARD et à Freddy LEFEBVRE pour donner les explications sur les projets retenus ou en cours de discussions.

L'équipe s'est posé la question de savoir s'il fallait faire la fête du village sur une seule journée, mais cela semble court pour réussir la fête, de plus les forains ne viendraient pas pour une seule journée. La fête du village se fera donc sur le weekend, par contre plus de festivités le lundi.

Le samedi soir, une soirée polonaise sera au programme.

- Traiteur polonais et orchestre de 4 personnes

Le dimanche midi, apéritif concert avec sono jusqu'à 23heures et feu d'artifice à 23heures.

Le conseil décide de reprendre le service d'ordre et la friterie de Mme LENOIR Ingrid accepte de venir.

Mme TARD Pascale demande la participation de toutes les associations achiétoises pour le déroulement de la fête. Un courrier leur sera envoyé.

L'emplacement de la brocante du dimanche matin, et de la démonstration du modélisme sont encore à déterminer.

2 / La commémoration du centenaire de 14-18 aura lieu le samedi 18 mars 2017. La stèle de Christopher COX sera inaugurée. Monsieur le maire estime la présence d'une centaine de personnes. Après l'inauguration, un buffet froid sera servi dans la salle des fêtes.

## **X. Divers**

*Cartes de vœux* Monsieur le Maire donne lecture des cartes de vœux adressées au conseil municipal.

*Correspondant défense* Un correspondant défense doit être nommé à la place de Monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Mme Pascale TARD se porte volontaire.

Le conseil accepte ce remplacement.

*Affaire Monsieur Chassagniou* Monsieur le Maire rappelle qu'un recommandé a été envoyé aux ayants droits pour la coupe des thuyas. Un devis a été demandé, il s'élève à 648 euros. Si aucune réponse n'est donnée, Monsieur le Maire fera effectuer les travaux et enverra de ce fait la facture aux ayants droits.

*BUS* Monsieur Julien MAHIEU pose la question de savoir si les bus ont le droit de passer dans la rue Jacques Brel. En effet, il s'avère que les bus de ramassage scolaire ne font pas correctement leur parcours et occasionnent d'importantes gênes dans cette rue déjà fortement abimée. Il demande d'effectuer la pose d'un panneau interdiction aux PL et aux bus.

Monsieur le maire va se rapprocher du directeur de la régie départementale.

*Fête de l'école* Lors de la réunion de l'école, la directrice de l'école Mme ENGRAND a demandé de pouvoir utiliser la salle de sports pour le spectacle de fin d'année. Messieurs Alain CHAUSSOY et Julien MAHIEU ont rappelé que le traçage de la salle des sports vient d'être refait et que cela coûte très cher.

Après discussion, le conseil est d'accord à l'unanimité pour que la salle de sport soit utilisée uniquement pour les activités sportives.

Les prêts pour les spectacles et manifestations de tout genre ne seront plus acceptés.

Madame ENGRAND demande le passage d'une société pour la réparation et la mise à jour des Notebook. Monsieur Alain CHAUSSOY demande au conseil à faire un devis pour procéder au remplacement car le matériel est vétuste.

Un achat de nouveaux livres est demandé pour les enfants de l'école. Monsieur Alain CHAUSSOY a demandé à la directrice de chiffrer cet achat pour pouvoir l'inscrire au prochain budget de la commune.

Une classe risque d'être fermée pour la rentrée 2018. En effet, il n'y a plus que 132 enfants inscrits à l'école.

Un flyer sera diffusé pour faire la promotion de l'école.

*Location  
appartement 6  
rue de  
Bapaume*

Le conseil municipal a été visité les travaux de l'appartement rénové par l'équipe technique au 06 rue de Bapaume.

Le conseil municipal décide de mettre en location l'appartement et de fixer le montant du loyer à 650 euros par mois.

*Chasse aux  
œufs*

Comme chaque année, la commune organise la chasse aux œufs pour les enfants d'Achiet le Grand. Cette année elle se déroulera le lundi 17 avril 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15